

**Arrêté 2024-343 portant nomination de Mme Catherine LEROUX  
en qualité d'administratrice provisoire du SUAPS**

**La Présidente de l'Université**

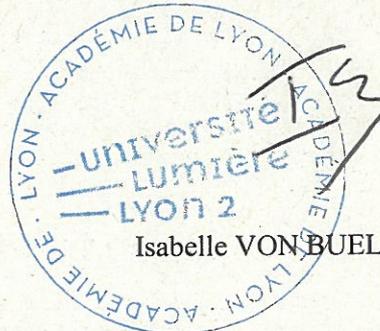
- Vu** le Code de l'Éducation, et notamment l'article D714-46;
  - Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
  - Vu** les statuts du SUAPS adoptés par le Conseil d'Administration en sa séance du 5 juillet 2019;
  - Vu** l'arrêté 2023-170 portant nomination de M. Sébastien VALIN en qualité de directeur du SUAPS et de Mme Catherine LEROUX en qualité de directrice adjointe du SUAPS;
  - Vu** la lettre de démission de M. Sébastien VALIN, prenant effet au 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
- sur proposition** de la Présidente de l'Université,

**Arrête :**

- Article 1 :** Madame Catherine LEROUX, Directrice adjointe du SUAPS, est nommée administratrice provisoire du SUAPS.
- Article 2 :** Son mandat prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et cessera de plein droit à compter de la date de la nomination de la nouvelle direction du SUAPS, qui sera nommée par la Présidente de l'Université, sur proposition du Conseil des Sports.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera diffusé au sein de l'Université et publié sur les sites intranet et internet de l'Université.

Fait à Lyon, le 26 août 2024

La Présidente de l'Université,



Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN